

Luxembourg, le 21 avril 2011

Publication de comptes financiers du secteur privé non-financier

Dans la mesure où le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC) n'est pas encore à même de publier les comptes financiers du Luxembourg, la Banque centrale du Luxembourg, en application de l'Orientation de la Banque centrale européenne du 21 novembre 2002 relative aux obligations de déclaration statistique établies par la Banque centrale européenne en matière de comptes financiers trimestriels, publie un premier set d'informations sur les comptes financiers du secteur privé non-financier.

Dans ce contexte, il convient de noter que le fait que le STATEC soit en défaut de publication pour les comptes non-financiers rend l'analyse des données plus complexe, puisqu'il n'est pas possible de rapprocher l'endettement des ménages au revenu disponible, faute d'informations sur ce dernier.

Par ailleurs, dans les semaines à venir, la BCL publiera davantage d'informations sur les comptes financiers trimestriels des divers secteurs institutionnels de l'économie luxembourgeoise.

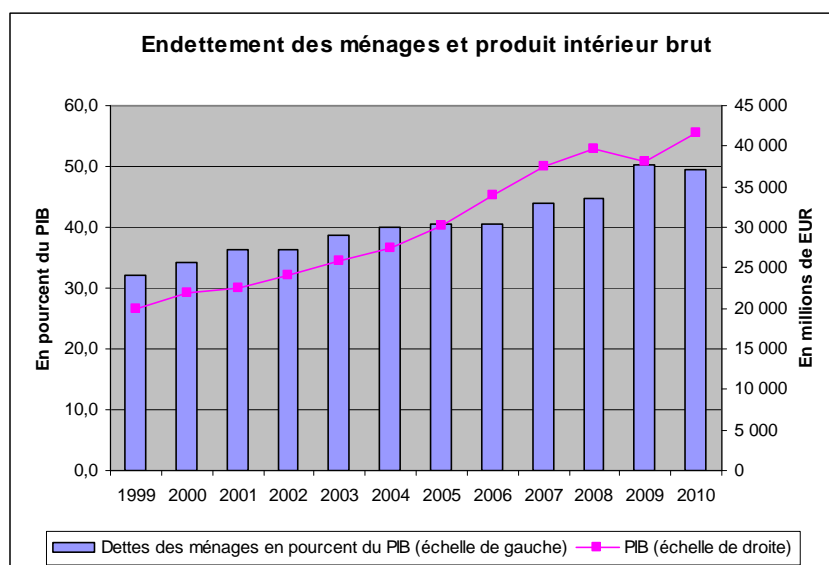
L'endettement permet aux sociétés non-financières de financer leurs investissements en biens d'équipement et de production et aux ménages de financer leur consommation de biens et de services et/ou leurs investissements notamment en biens immobiliers. Ainsi, l'endettement permet de financer des biens et services coûteux tout en échelonnant le paiement de ces biens et services dans le temps.

La société moderne se caractérise par un encouragement prononcé à la consommation; en effet, d'une part, nombre de commerçants proposent une ouverture de crédit à l'achat de biens de consommation et d'autre part, des intermédiaires financiers non bancaires prennent une place plus importante dans la distribution de crédits à la consommation.

Communiqué de presse

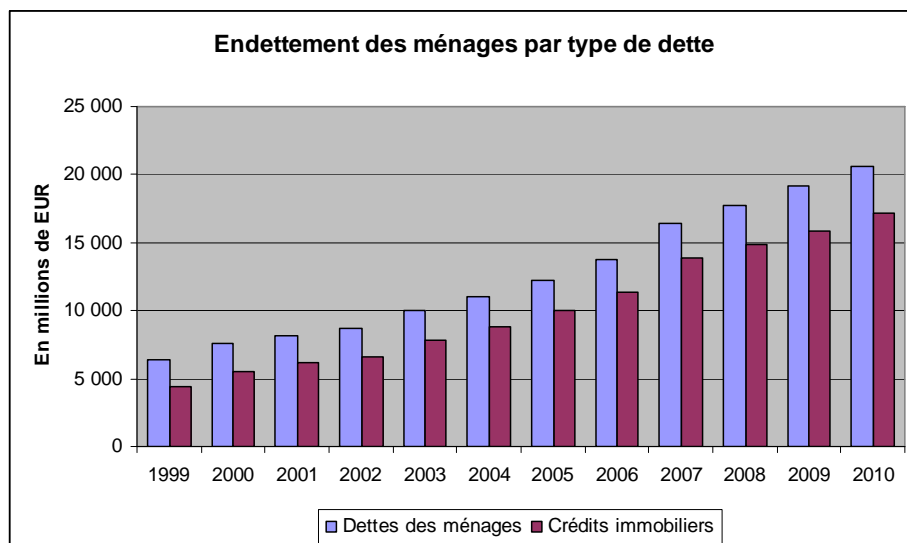
D'une manière générale le taux d'endettement des ménages se définit comme étant le rapport entre l'encours des engagements financiers et leur revenu disponible brut. Or, dans la mesure où la BCL ne dispose pas de données sur le revenu disponible brut l'indicateur utilisé est le rapport entre l'encours des engagements financiers et le produit intérieur brut (PIB).

Le tableau qui suit rapproche l'encours de l'endettement des ménages par rapport au PIB et montre que ce rapport n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années pour atteindre quelque 50% en 2009 / 2010. En effet, alors que le produit intérieur brut a augmenté de 89,1% entre 2000 et 2010, l'encours de l'endettement des ménages a progressé de 171,9% soit un rythme de progression nettement supérieur à celui du PIB.



L'endettement des ménages auprès des établissements de crédit se caractérise par l'importance des crédits immobiliers. En effet, fin 2010 ces derniers représentent 83,7% de l'encours des dettes que les ménages luxembourgeois ont contractées auprès des établissements de crédit de la place. Fin 2000, les crédits immobiliers ne représentaient que 69,7% de l'encours de cet endettement auprès des établissements de crédit. Cette évolution reflète d'une part l'augmentation des prix de l'immobilier au Luxembourg et d'autre part l'augmentation du nombre de ménages et partant celle des personnes acquérant de l'immobilier. Par ailleurs, par rapport à certains autres pays de l'Union européenne, le Luxembourg se distingue par une proportion élevée de propriétaires immobiliers.

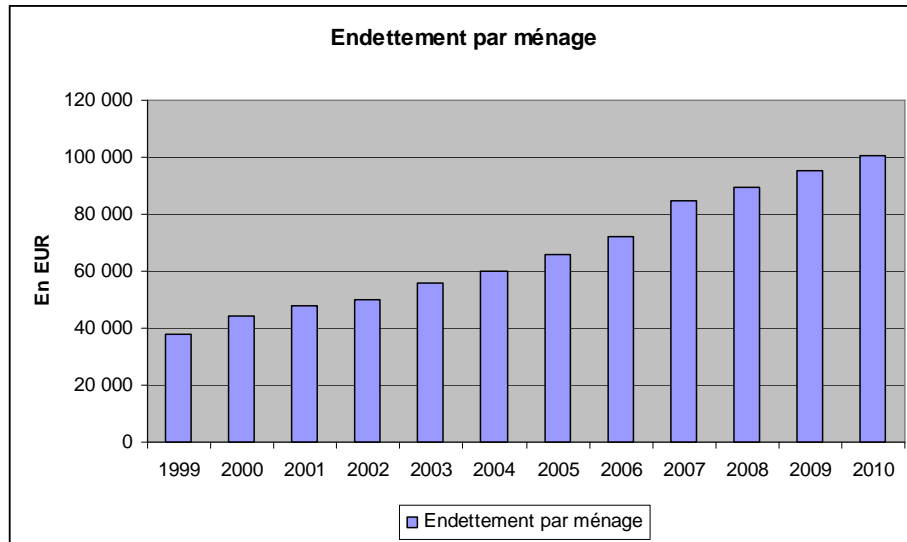
Communiqué de presse



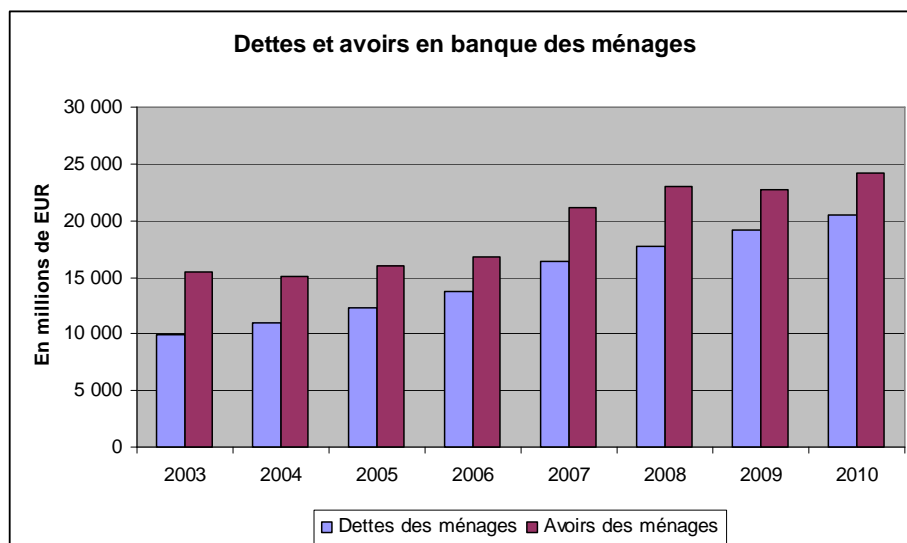
Cette prépondérance des crédits hypothécaire dans l'encours des dettes des ménages est d'autant plus importante que 85% de ces crédits sont accordés à un taux variable. Dans la mesure où l'importance des crédits immobiliers est croissante et que les taux d'intérêt sont maintenant résolument orientés à la hausse, il n'est pas exclu que certains ménages puissent rencontrer des difficultés pour faire face à leurs engagements en cas de hausse des taux d'intérêt.

Compte tenu des évolutions présentées ci-dessus, il n'est guère surprenant de voir que l'encours de l'endettement par ménage a également nettement augmenté au cours des dix dernières années. Fin 2010 cet encours s'élève en moyenne à 100 527 euros contre 44 376 euros fin 2000. Dans ce contexte, il importe toutefois de mentionner que la dernière observation connue pour le nombre de ménages remonte à 2001 et que le nombre de ménages pour les années suivantes a fait l'objet d'une estimation linéaire sur base des taux de croissance observés de par le passé.

Communiqué de presse



Dans ce même contexte, il convient également de mettre ces informations en rapport avec les avoirs en banque dont disposent les ménages luxembourgeois. En effet, l'encours de ces derniers dépasse nettement l'encours des dettes.

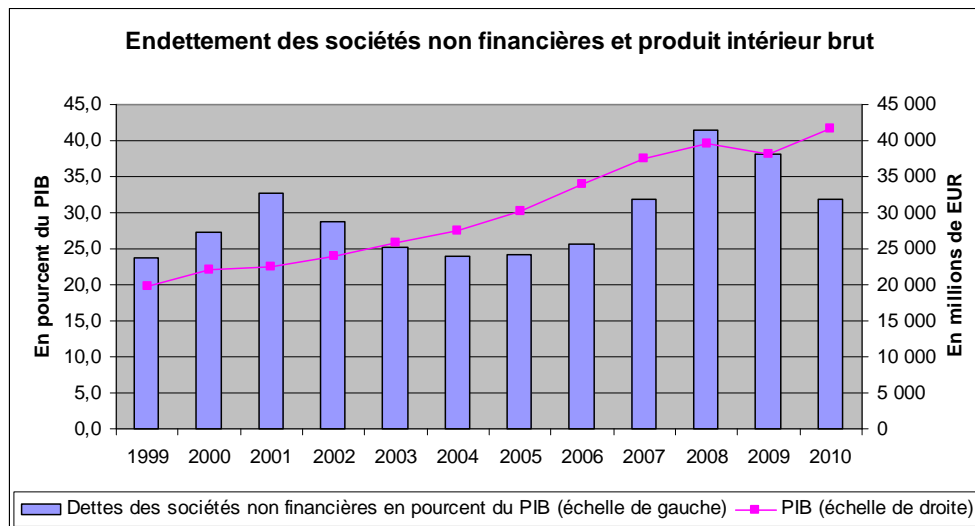


A l'instar de la conclusion tirée, les informations présentées ci-dessus sont établies sur la base d'informations collectées par la Banque centrale du Luxembourg auprès des établissements de crédit ainsi que d'informations disponibles au public. Par conséquent, ces informations qui présentent un aperçu sur l'endettement et les avoirs du secteur des ménages au Luxembourg doivent encore être complétées par des informations provenant d'autres sources. En particulier, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC) devrait publier prochainement les premiers comptes financiers et non-financiers sectoriels du Luxembourg. Ces derniers fourniront en effet une vision plus

Communiqué de presse

large sur les encours de dettes mais surtout sur l'ensemble des actifs financiers et non-financiers détenus par les ménages luxembourgeois.

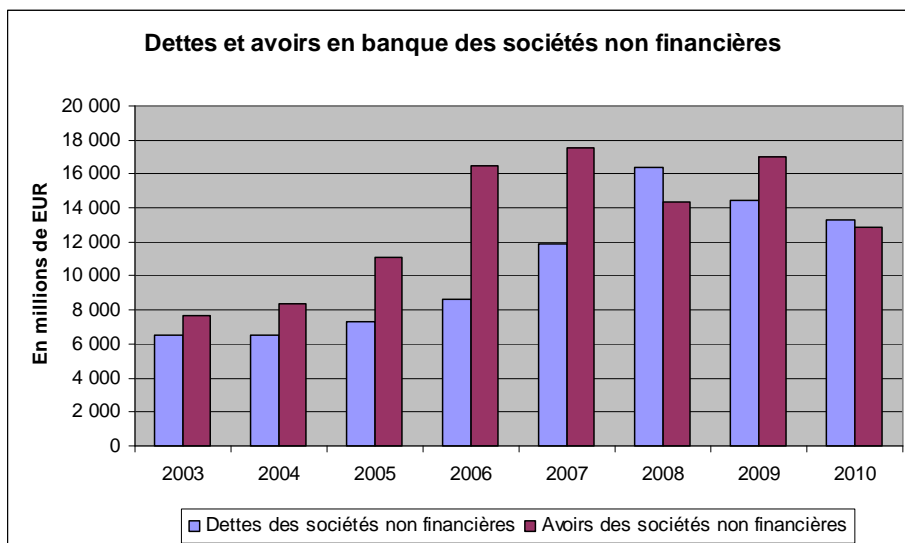
L'endettement des sociétés non-financières auprès des établissements de crédit luxembourgeois, quant à lui, affiche une évolution nettement plus contrastée. Cette évolution s'explique en partie par l'évolution de la situation économique générale; ainsi, on observe un recours plus important à l'endettement bancaire au cours des années de crise 2001 et 2008-2009 qu'au cours des années économiquement plus prospères. Ce développement peut s'expliquer par plusieurs phénomènes, dont par exemple le fait que les débiteurs des sociétés non-financières sont eux-mêmes confrontés à des difficultés pour honorer leurs engagements face aux sociétés non-financières et bien évidemment le fait que les carnets de commande souffrent lors d'un ralentissement économique. Ainsi, dans la mesure où les sociétés non-financières maintiennent leur effectif pour ne pas perdre les employés qualifiés dont ils ont besoin lors de la reprise économique, elles doivent davantage recourir à l'endettement bancaire pour compenser le manque de revenus subi lors de phase de ralentissement économique.



A l'instar des ménages, les sociétés non-financières ont également des encours d'avoirs en banque qui sont d'un niveau comparable à l'encours de leurs dettes bancaires. De plus, on note également que l'évolution des encours d'avoirs en banque est également plus contrasté et marqué par l'évolution de la situation économique générale. Ainsi, on constate qu'en 2008, année de crise économique, les encours d'avoirs étaient inférieurs aux encours des dettes; cette évolution confirme l'analyse faite au niveau de l'endettement, à savoir que les sociétés non-financières ont souffert de retards éventuels d'encaissement auprès de leurs débiteurs

Communiqué de presse

et d'un volume d'activité plus faible. Ainsi, elles ont eu davantage recours à l'endettement bancaire ainsi qu'à leurs avoirs propres pour résister au ralentissement économique.



Finalement, à l'instar de la conclusion tirée pour les ménages, il importe de mentionner que les informations présentées ci-dessus sont établies sur base d'informations collectées par la Banque centrale du Luxembourg auprès des établissements de crédit ainsi que d'informations disponibles au public.

Les informations ci-dessus portent sur l'endettement du secteur privé non-financier auprès des banques et non pas sur leur financement sous forme d'émission de titres.

Pour toute information supplémentaire nous sommes à votre disposition
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



Secrétariat général
L-2983 Luxembourg
Télécopieur: +352 4774-4910
sg@bcl.lu